

Hanotaux

Un Satyre à l'Académie

Un baillon à la victime !

Le Trust des Pétroles

(Suite.)

L'ŒUVRE

TOUS LES JEUDIS

9^e ANNÉE — N^o 10

7 Mars 1912

LE N^o 25 CENTIMES

220, Fg St-Honoré (8^e)

PAR AN : 10 FRANCS

Demandez partout :

L'ASSOMMOIR NATIONAL

PAR

HENRI ROCHEFORT

GUSTAVE HERVÉ

GASTON CALMETTE

URBAIN GOHIER

GUSTAVE TÉRY, etc.

Prix : 10 Centimes

Le Gérant : GARDANNE.

Imp. spéciale de l'*Oeuvre*, 15, rue de l'Abbé-Grégoire, Paris.



Mon Carnet

PAR

Urbain GOHIER

A quoi sert leur police !

Paris est pire que ne fut jamais la forêt de Bondy. On assassine en plein jour, sur les places les plus fréquentées, dans les rues les plus populeuses de la capitale ; des bandits accomplissent rue Ordener, rue Meslay, place du Havre, des exploits que les brigands d'autrefois osaient à peine risquer sur les routes désertes. Le vol, l'escroquerie, la filouterie se pratiquent ouvertement, impunément.

Que fait la police ?

Elle moucharde les journalistes indépendants, les politiciens anti-ministériels.

Ou bien elle protège les politiciens du Bloc contre les suites de leurs infamies.

Jeudi 29 février, comme M. Hanotaux allait prendre la parole à l'Académie pour recevoir M. le baron Cochin, les agents de la sûreté ont empoigné dans la rue, jeté dans un fiacre malgré ses cris, et séquestré jusqu'au soir à la Préfecture de police une jeune femme que redoutait l'ancien ministre, l'ex-agent salarié d'Abd-ul-Hamid.

Cette jeune femme, quand elle était *une petite fille*, a été arrachée du foyer maternel par M. Hanotaux, qui en a fait sa maîtresse et qui l'a jetée ensuite dans la rue. L'histoire est d'autant plus édifiante que le satyre avait été accueilli

comme un protégé, comme un pique-assiettes, dans la maison qu'il allait déshonorer.

Tous les hommes du «Régime abject» ont naturellement de sales histoires. Je ne me lasse pas de répéter qu'ils ne feraient pas figure parmi les dirigeants de la République *s'ils n'avaient pas* de sales histoires. Depuis Gambetta jusqu'à Flachon, en passant par Baihaut, Waldeck-Rousseau, Wilson, herr Jaurès et le Félix Faure de l'impassé Ronsin, tout le personnel gouvernant de ces trente dernières années était obligé de tenir le pouvoirs ou d'aller au bagne.

L'une des sales histoires de M. Hanotaux est pareille à l'une des sales histoires de M. Paul Deschanel. L'un et l'autre ont la même façon de se débarrasser des femmes quand ils ont satisfait leur luxure : la séquestration de Mlle Verlaine, jeudi, rappelle exactement la séquestration de Mme de Lursy (première dame Lavedan), le jour où Ripolin épousa le gros sac : la mairie de Saint-Sulpice et l'église de Saint-Germain-des-Prés furent gardées alors par les forces policières qui, le reste du temps, veillaient sur la Présidence de la Chambre.

Il est à supposer, toutefois, que la femme séquestrée sur l'ordre de M. Hanotaux n'a pas été en butte aux traitements abominables que subit la femme séquestrée par M. Paul Deschanel.

Ensuite, les Deschanel et les Hanotaux vont distribuer des *Prix de Vertu* sous la coupole, ou prononcer des harangues patriotiques dans les réunions mondaines.

Sommes-nous à Paris ou à Constantinople ?

On enlève les femmes en pleine rue, parce que le préfet de police le veut. On les séquestre, parce que le préfet de police le commande. Et

cet employé du public ne rendra jamais de comptes ?

Quel étrange métier fait M. Lépine, au service de tous les saligauds de la Haute ?

A plusieurs reprises, nous l'avons vu terroriser des jeunes filles séduites pour assurer la tranquillité de leurs séducteurs, quand les séducteurs étaient puissants ou riches. Nous l'avons vu s'immiscer avec la plus scandaleuse effronterie dans l'affaire Curie-Langevin, pour protéger les adultères, *pour étrangler lâchement l'honnête Française, l'honnête mère de famille*. Le voilà qui met la police à la disposition de tous les pourris du Parlement, du Gouvernement, de l'Académie, de la Haute Finance, pour faire disparaître les victimes de leur lubricité.

On finira par se douter qu'il est de mèche avec les autres malfaiteurs. Quand on a fait le coup du Suez et le coup Rochette, quand on a exécuté l'enlèvement Lursy-Lavedan et l'enlèvement Verlaine, il n'y a pas de raison pour qu'on ne soit pas de moitié dans les autres crimes.

Et l'affaire Barrême ? Et l'affaire Syveton ? Et l'affaire Steinheil ? Partout du sang, de la fange, de l'ordure. Et partout Lépine.

En résumé.

Tant que les maîtresses de nos maîtres sont en faveur dans le harem, le respectable Jules-Mardochée Claretie les exhibe au public.

Quand elles ont cessé de plaire, l'honnête Lépine les appréhende et les fourre aux Madelonnettes, à la Salpêtrière, à Saint-Lago — la Louisiane ayant été abandonnée depuis le temps de Manon Lescaut.

Montesquieu l'avait bien dit, que la vertu est le principal ressort des républiques !

Mais ni le Directoire, ni la Régence ni la Tour de Nesles n'ont vu ce qu'on voit aujourd'hui.

La théorie de la conquête juive.

De même que les lois suivent les mœurs, les théories se formulent quand les faits sont accomplis.

La France appartient aux Juifs. Quand un Reinach, un Porto-Riche, un Lévy, Cahen ou Meyer quelconque parle de la France et des choses françaises, il dit ou il écrit tranquillement, candidement : « *Notre pays, notre histoire, notre littérature, notre gloire, notre grandeur, notre rôle dans la civilisation, notre avenir.* » Le Juif Weyll, dit Nozière, disait l'autre jour à l'Odéon : « *Notre Pascal!!* »

Quelques Français ont alors l'impression de recevoir un soufflet ; mais l'immense majorité des Français ne ressentent rien du tout ; ils sont mûrs pour l'esclavage ou pour l'exil.

A la Bourse du Travail comme à la Bourse des spéculateurs, au Quartier latin comme dans la presse, à la Sorbonne comme au théâtre, les Juifs d'abord cauteleux et rampants se dressent avec menace ; ils répètent le mot des Juifs Taft et Séménoff à la réunion d'Asnières : « *Vous vous croyez chez vous en France? Eh bien, nous vous en ferons sortir.* »

La situation de fait étant telle, voici la théorie qu'exposait le Juif Henri Hertz dans la *Démocratie sociale*, d'après un professeur de la Faculté de Zurich, M. Ernest Borel (qui n'est pas le Borel de l'affaire Curie) :

Que les peuples se succèdent, pourvu que l'effort continue !

A supposer un seul instant qu'au cours d'une nouvelle invasion de barbares, un autre peuple vienne un jour remplacer en France ceux qui sont aujourd'hui les Français, le vainqueur subirait l'influence de cette terre privilégiée, et faillirait à l'honneur s'il ne reprendrait à son tour la tradition intellectuelle en perpétuant ce nom sacré : la France.

C'est toute la thèse juive en quelques mots.

« Les anciens Français sont une race inférieure ou dégénérée ; ils ne sont plus bons qu'aux tâches subalternes. Ils sont tellement bêtes qu'ils se laissent prendre tout l'argent, tout le pouvoir, tous les instruments de pouvoir et tout ce qui fait le prix de la vie sur leur propre sol. C'est un peuple fini.

« Nous, Juifs, nous arrivons en foule ; l'alliance israélite importe nos frères par tribus entières. Nous nous substituons aux Français usés ; nous réduisons les masses en servitude ; nous supprimons les quelques individus encore vigoureux. Un peuple remplace en France un autre peuple. C'est ce nouveau peuple qui devient donc le vrai peuple français. Et la France continue. »

Electeurs français.

Un journal de Constantine me tombe sous la main ; j'y trouve un fragment de liste électorale ; les électeurs de la lettré Z : Zaouch, Zahra, Zammit, Zamor, Zitoun, Zemmour, Zerbola, Zerbib, Zesbib...

Des Zerbib, il y en a 134 à la file. Et leurs prénoms révèlent leur race : Kalfa (fils) de Simon, Kalfa de Judas, Kalfa d'Abraham, Mar-

doché d'Abraham, Monchi de Mardoché, Nessim de Mardoché, Rahmim d'Abraham, Salomon de Raphael, Samuel d'Aaron, Jacob de Rahmim, Samuel de David, Samuel de Mardoché, Abraham de Benjamin, Salomon d'Isaac, Benjamin de Mardoché, Chloumou de Simon, Chloumou de Moïse, Abraham d'Isaac, Elie d'Isaac, Gabriel d'Isaac, Fredj d'Isaac, etc.

Voilà les milliers d'électeurs qui envoient au Parlement français des représentants comme Etienne et comme Crémieux-Thomson.

Etonnez-vous du métier qu'y font ces individus !

« Vive la France ! » dit Crémieux-Thomson chaque fois qu'un cuirassé saute. En effet, c'est une belle commande qui s'annonce pour son compère Lévy (de Commentry).

« Mondanités (!) parisiennes ».

Ouvrez les journaux de Paris, à la rubrique *Vie mondaine* ou, comme écrit Arthur Meyer, *Mondanités*. Chaque jour vous y lisez des « Communiqués » de ce genre (28.2.12) :

— Les obsèques de Mme Salmon (de Bar-le-Duc), née Estelle Bernheim, auront lieu aujourd'hui mercredi, à 2 h. ½. Réunion à la maison mortuaire, 26, rue Pigalle. De la part des familles Emile, Julien, Léon, Albert, Edmond et Léopold Bernheim, Ernest et Joseph Cahen, Frédéric Rosenwald, Henri Salmon, Emile Kahn, et Nathan Levy.

— Les obsèques de Mme veuve Samson Schweitzer auront lieu demain jeudi, à 2 heures.

— Les familles L. Wolf, J. Bernard, C. Bréger et Ed. Weil (d'Elbeuf) remercient leurs amis de la sympathie qu'ils leur ont témoignée, à l'occasion du deuil qui les a frappées.

— Les obsèques de Mme veuve Albert Lévy (née Mélanie Klotz), décédée en son domicile, à Saint-Mandé, auront lieu aujourd'hui 28 courant.

Dans la mort comme dans la vie, eux partout.

Les Italiens font marcher la France.

Les Italiens ont vraiment pris le bon moyen pour faire marcher la République française.

Ils ont capturé ses paquebots postaux, portant le pavillon national; ils ont humilié ses officiers; ils se sont amusés à manger la soupe de ses pêcheurs dans ses eaux territoriales; ils ont tiré à boulets sur ses bateaux marchands; ils ont bombardé Cheik Saïd, territoire français; bombardé Hodeidah, établissement français; bombardé Beyrouth, ville presque toute française.

Alors le gouvernement de la République ne sait quelle bassesse faire pour les amadouer.

Notre ministère des affaires étrangères se déclare prêt « à peser énergiquement sur le gouvernement turc pour obtenir la cessation des hostilités et l'abandon de la Tripolitaine à l'Italie. »

Que les Italiens se jettent sur la Tunisie ou sur la Corse: et la République trouvera très naturel que l'Allemagne ou la Russie l'invite à retirer ses troupes, à capituler, à céder ses territoires pour ne pas compromettre la paix de l'Europe!

Les lâchetés que nos maîtres commettent aujourd'hui préparent les lâchetés de demain.

Drôles de catholiques.

Les catholiques honnêtes, sincères, attachés à leur foi se plaignent des progrès de l'impiété. Ils maudissent les athées, les libres-penseurs, les sceptiques.

Or, voici le *Gaulois* qui publie une lettre suppliante de l'abbé Meuley, aumônier des Invalides, à Meyer d'Antigny-Turenne. Ce prêtre catholique ne rougit pas d'implorer le « Juif immonde », issu de la prostitution, agent secret de tous les ministres anti-clériaux.

Voici l'abbé Lemire en lutte scandaleuse avec son évêque. Ce prêtre catholique, pour palper les trente deniers qui valent aujourd'hui 15 000 francs, s'est fait le complice et le valet des Juifs, des Fr. Maç., des mangeurs de curés ; il n'y a platitude qu'on ne le voie faire à la Chambre pour obtenir une approbation de Reinach, de Jules Coutant ou de Bouffandieu.

Voici le baron Denys Cochin reçu de l'Académie. Le baron Denys Cochin, catholique militant, est l'intime ami d'Aristide Briand, rapporteur de la Séparation avec le Juif Gruenbaum (de Francfort). Quand on chassa l'archevêque de Paris de son archevêché, Aristide Briand le fit conduire chez Denys Cochin par une bande de mouchards déguisés en « fidèles ». Pendant que la police emportait d'assaut Sainte-Clotilde pour en dresser l'inventaire, le baron Cochin faisait des farces avec Aristide Briand, chef des « persécuteurs » qui lui racontait en argot les scènes érotiques de Saint-Nazaire et de Boulouris.

Le comte de Mun, catholique encore plus fameux que le baron Cochin, partage sa collaboration entre le journal du Juif Meyer et le journal du Juif Edmond Blanc. Son nom figure

sur les annuaires financiers avec le nom du Juif Lazare Weiller.

Le 25 février, sous la présidence de l'évêque de Châlons, grand congrès catholique, messe solennelle à la cathédrale, conférence du comte de Clermont-Tonnerre sur « la défense et l'action catholiques ». A Maisons-Laffitte, c'est dans la « petite maison » d'un Clermont-Tonnerre que le Juif Weyll, dit Nozière, met en dialogues et en pantomimes toute la littérature pornographique du XVIII^e siècle.

Comment l'Eglise peut-elle résister à de pareilles causes de ruine ?

Je ne suis pas catholique, ni capable d'aucun sentiment religieux. Mais si je l'étais, je m'enfuirais avec horreur d'une communauté si équivoque.

Nous voyons du même œil le prêtre qui se mêle aux milieux corrompus, l'officier qui se travestit en démagogue humanitaire, le socialiste qui se vautre dans la « corruption bourgeoise ». Et les honnêtes gens, de quelque côté qu'ils se tournent, sont envahis par le dégoût.



Comment ils gouvernent.

Le premier acte du grand ministère Poincaré a été, le 14 janvier, de s'installer derrière une table, au ministère de la Marine, et d'appeler des photographes.

Le lendemain, les journaux publiaient une vue de cet imposant Conseil. *All stars!* comme on dit dans les music-halls de New-York : rien que des vedettes. Les populations furent impressionnées.

Or, qu'est-ce qu'on fait, en Conseil des Ministres?

C'est M. Poincaré lui-même qui l'a dit dans la *Dépêche de Toulouse*:

Les ministres tiennent conseil trois fois par semaine. Pensez-vous qu'ils traitent dans ces entretiens officiels, de la politique générale et des intérêts publics? Détrompez-vous. Les grandes affaires les occuperont demain, mais ce matin, il y a tant de petites choses à régler! Un député, mécontent de la nomination d'un juge de paix, doit interpeller l'après-midi; il faut prévoir les incidents qui se produiront au cours des débats; il faut aviser aux ordres du jour qu'on pourra faire présenter. Un autre député réclame, pour un de ses cousins, une présidence de tribunal qu'un sénateur sollicite pour un de ses neveux. Grave conflit. A qui donner satisfaction? Le député est un ministériel intermittent; le sénateur, un ministériel fixe. On délibère et, comme il vaut mieux sourire à l'inconstance qu'à la fidélité, c'est le député qui l'emporte.

Dix heures sonnent à l'horloge de l'Elysée ou de la présidence du conseil. Dix heures et demie, onze heures. Comme le temps passe! Le ministre de l'intérieur a reçu quelques télégrammes dont il voudrait entretenir ses collègues : des grèves ont éclaté, accompagnées de troubles et de sabotages. Le ministre des finances a son portefeuille gros de réformes qui exigeraient une étude attentive et prolongée. Le ministre de la justice désire proposer une grande réforme de la magistrature. Le ministre des affaires étrangères est porteur de graves nouvelles qu'il a l'intention de communiquer au conseil. Qui sait? Il a même *peut-être* signé hier un *traité secret* dont il est prêt à indiquer le texte ou l'esprit. Mais l'heure presse. Que faire? Le ministre de l'intérieur est attendu par les journalistes venus aux renseignements. Il faut partir.

Du reste, le ministre des finances n'est-il pas, par ses fonctions mêmes, le plus compétent dans les questions financières? Le mieux est de le laisser travailler seul. Il faut partir. Le ministre de l'intérieur n'est-il pas res-

ponsable de l'ordre? Le mieux est de le laisser agir seul. Il faut partir. Le ministre des affaires étrangères ne sait-il pas aussi bien que personne, grâce au directeur des affaires politiques, grâce même au chef de cabinet, le parti qu'il doit prendre? Le mieux est de lui laisser carte blanche. S'il a signé un *traité secret*, il sera temps que ses collègues le connaissent *dans quelques années*. En attendant, il est midi. Tout le monde a faim. A la porte, les chevaux piaffent, les moteurs ronflent. Il faut partir. On parlera un autre jour de la politique générale. Un autre jour on parlera de la France. Voilà le spectacle lamentable que je décrivais déjà, dans une forme presque semblable, il y a quatorze ans. Rien n'a changé depuis.

Le miracle de saint Michel.

Au cours de ma campagne contre le cléricalisme romain, j'ai souvent raillé l'amiral de Cuverville, qui voulait consacrer la marine française à saint Michel.

Entre autres miracles obtenus par l'intercession de saint Michel, M. de Cuverville racontait celui-ci : « Quand il commandait l'escadre de la Méditerranée, un incendie se déclara dans les soutes de son vaisseau, en rade de Toulon; il paraissait inévitable que le cuirassé sautât et détruisît les bâtiments voisins; le puissant archange avait empêché la catastrophe ! »

Ce que M. de Cuverville attribuait à la protection céleste était l'effet, simplement, de la bravoure humaine et de la discipline.

A cette époque-là encore, les officiers faisaient leur devoir; les matelots faisaient leur devoir; tous affrontaient la mort et, par là-même, y échappaient.

Aujourd'hui, quand les soutes d'un cuirassé

prennent feu, les officiers sont en bordée ; les subalternes n'ont pas l'énergie de donner un ordre ; les équipages se débandent.

J'ai blagué « la marine de saint Michel ».

On l'a remplacée par « la marine du sauve-qui-peut ».

Je confesse qu'il faut regretter l'ancienne.



Tout indiqué.

Le citoyen Beucké, instituteur dans les écoles municipales de Paris, associé de la Nitchevo et pourvoyeur de la bande Flachon, vient d'être exclu de l'enseignement. Les hauts conseils de l'Université ont été jusqu'à décider que ce pauvre garçon ne pourrait pas ouvrir une école libre !

Il devra donc se consacrer au développement de la prostitution, surtout de la prostitution des mineures.

A moins qu'un ministre ne le prenne comme chef de cabinet. Ce serait déjà fait, s'il n'y avait une hésitation : M. Aristide Briand le réclame pour la Justice à titre d'ami personnel et de spécialiste ; M. Steeg le réclame pour l'Instruction publique, à cause de sa carrière antérieure.

M. Fallières, protecteur de Soleillant, le prendra sans doute à l'Élysée pour trancher la difficulté.

URBAIN GOHIER.

Chaque Rédacteur n'est responsable
que de ce qu'il écrit.



Un émule de Legrand

L'infamie du « diplomate » Legrand, qui a déshonoré le pavillon français en ordonnant au commandant du *Manouba* de livrer les vingt-neuf passagers turcs à leurs ennemis, n'est pas un fait isolé.

L'établissement français d'Hodeïdah, bombardé par les Italiens, a été le théâtre d'une pareille lâcheté, commise par le représentant officiel de la République.

Voici la lettre que les passagers de l'*Armand-Béhic*, débarquant à Marseille, ont adressée à M. Poincaré, ministre des affaires étrangères, président du Conseil :

Nous avons l'honneur de porter à votre connaissance les incidents douloureux dont nous venons d'être les témoins.

Vous avez bien voulu envoyer à Hodeïdah un de vos agents avec un navire français, l'*Armand-Béhic*, pour recueillir tous les nationaux qui se trouvaient enfermés dans Hodeïdah, sous le blocus des Italiens. Ce navire a pu, le premier jour, faire profiter de la protection que vous avez bien voulu nous accorder, outre les Français, tous les ressortissants des pavillons étrangers, aucune restriction n'ayant été formulée par les Italiens. Comme le 18 février, second jour de l'arrivée du navire en rade d'Hodeïdah, il restait encore à terre des protégés français, votre représentant, allant à terre pour les recueillir, reçut du commandant des forces italiennes la prohibition d'accepter des

sujets ottomans dans les chaloupes. Or, la veille, deux de ceux-ci, le docteur Méhemed Ibrahim bey et M. Reffik Chefket bey, secrétaire interprète, tous deux employés à l'entreprise du chemin de fer français du Yémen, avaient été dûment autorisés, vu leur état de santé précaire, à quitter le territoire ottoman et avaient été librement acceptés à bord des chaloupes et du bateau et cela sans avoir eu à dissimuler leur qualité d'Ottomans, que personne ne leur a demandée. Quand la chaloupe est revenue de Hodeïdah, ramenant les derniers protégés avec votre représentant, celui-ci a voulu livrer aux Italiens les deux sujets ottomans embarqués la veille, alors qu'aucune mesure prohibitive n'avait été prise contre eux.

Ces deux personnes ont invoqué qu'elles se trouvaient sur le territoire français, qu'elles y avaient été librement acceptées, sans aucune fraude de leur part et ont réclamé la protection du pavillon français.

Malgré la protestation indignée des nombreux Français qui se trouvaient là, devant les sujets de toutes les nations réunis à bord de ce paquebot, *votre représentant a passé outre : il a fait saisir par la force les deux passagers turcs et a voulu les livrer au commandant italien.* Le commandant du paquebot, se rendant aux raisons qui provoquaient notre douloureux étonnement, s'est refusé à prêter ses chaloupes pour livrer ces Ottomans aux Italiens et a seulement consenti à ce qu'ils fussent menés à terre.

Votre représentant, devant la réprobation unanime qui accueillait sa conduite, est alors allé chercher des instructions auprès du commandant des forces navales italiennes.

Celui-ci, animé des sentiments d'humanité et pénétré plus que votre représentant de la dignité du pavillon français outragé, a purement et simplement refusé de prendre ces deux Ottomans, considérant qu'ils étaient sous la protection de notre pavillon.

Nous avons l'honneur, Monsieur le ministre, de vous signaler cet incident pénible et de vous adres-

ser toutes nos protestations pour le fait que pareil incident ait pu se produire. Notre étonnement a été très douloureux de nous voir si pauvrement défendus en présence des sujets de toute nationalité qui pouvaient regarder la veille notre pavillon comme un gage de protection et s'apercevaient qu'ils s'étaient lourdement trompés. Il a fallu l'énergique protestation, formulée en notre nom à tous, pour éviter que cette tache fût faite à notre amour-propre et à notre honneur national.

Monsieur le ministre, nous vous laissons établir le parallèle qui s'est imposé à nous entre la conduite chevaleresque des officiers de la marine italienne et la manière dont notre pavillon a été représenté et nous avons l'honneur de vous transmettre à ce sujet, Monsieur le ministre, nos dououreuses protestations.

Est-ce assez de honte ?

Où le ministère des Affaires étrangères va-t-il recruter son personnel ?

Les journaux taisent les incidents de cette nature, pour que l'électeur français les ignore. Mais le monde entier les connaît et les commente.

L'ŒUVRE dit tout ce que ne disent pas les autres.

L'ŒUVRE est le seul journal qui ne soit relié à rien par aucun fil.

L'ŒUVRE ne dit jamais d'injures ; la vérité lui suffit.

L'ŒUVRE est le supplément indispensable de tous les journaux, quels qu'ils soient.

Les imbéciles ne lisent pas L'ŒUVRE.

COMMENT LES JUIFS NOUS RUINENT⁽¹⁾

UN DANGER NATIONAL :

*Le Trust
des Pétroliers*

Qu'est-ce donc que le trust des pétroliers ?

« Et bien excusables sont les accusés, » vient à son tour confirmer le dernier témoin, M. Boulais, ingénieur-chimiste, car il est certain qu'ils étaient d'absolue bonne foi en affirmant que les conseillers municipaux qui ont voté la surtaxe des benzols avaient uniquement servi les intérêts des pétroliers.

C'est là, en effet, l'opinion non seulement de tous leurs camarades chauffeurs, mais aussi de tout le monde industriel : constructeurs d'automobiles, fabricants de produits chimiques et d'appareils pour l'éclairage par le benzol, dont les intérêts professionnels sont gravement lésés par la hausse formidable et l'accaparement des benzols, que la surtaxe des droits d'octroi a provoqués, et cela — les statistiques financières le prouvent — sans aucun profit pour le budget municipal.

« Oui, il fallait que les conseillers municipaux qui ont voté la surtaxe sur les benzols, dit encore M. Boulais, fussent des vendus ou des ignorants, ils ne peuvent sortir de ce dilemme.

(1) V. l'*Oeuvre* du 29 février 1912.

» Ignorants.... du trust des pétroliers et des intérêts considérables que ces derniers avaient à paralyser la vente du benzol en France, comme ils y ont paralysé l'emploi de l'alcool carburé, sans quoi, les dits conseillers auraient prévu, comme tout le monde industriel, dont ils n'ont pas voulu écouter les délégués, les résultats commerciaux aussi déplorables qu'inévitables que l'on peut constater aujourd'hui, c'est-à-dire, en fait, la disparition prochaine du benzol comme concurrent des essences de pétrole, et ils ne l'eussent point frappé d'un impôt prohibitif.

» Les chauffeurs d'autos sont en effet obligés de payer aujourd'hui le benzol cinquante centimes le litre, alors qu'autrefois je le leur livrais à trente centimes dans Paris et, malgré ce prix élevé, ils ne peuvent en avoir comme ils le voudraient puisque les commerçants qui le leur vendent sont obligés de prendre aux raffineurs de pétrole 9 caisses d'essence de pétrole, pour en avoir 1 de benzol !

» Et voilà comment des mandataires du suffrage universel, inconscients ou ignorants des répercussions commerciales de leurs voix, peuvent provoquer la ruine de toute une industrie et jeter sur le pavé des milliers de travailleurs.

» Et c'est plus que de l'indignation que l'on éprouve contre eux, lorsque l'on sait que, comme en l'espèce, tant de misères, tant de souffrances, tant de ruines ont été provoquées au profit d'un seul homme ou du moins de la demi-douzaine de soi-disant raffineurs qui composent le syndicat franco-américain des pétroliers.

» Le grand public ne sait malheureusement pas assez que les Deutsch, les Fenaille, les Desmarais, et les Mallet *ne sont que les agents du plus formidable trust qui soit au monde, le trust des pétroles connu sous le nom de la Standard Oil C° dont Rockefeller, le roi des pétroles, est le président. Pas un litre de pétrole, qu'il vienne d'Amérique, de Russie ou de Roumanie, ne peut entrer en France sans son consentement, autrement dit, sans passer par ses mains. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les auto-*

mobilistes parisiens soient obligés de payer SOIXANTE CENTIMES le litre, la même essence de pétrole, la même Moto-Naphto, vendue de 16 à 18 centimes à Bruxelles ! Et que l'on ne vienne pas dire que la différence entre les prix belges et les nôtres provient des taxes dont sont frappés les pétroles dans notre pays. Celles-ci s'élèvent, en effet, au total à trente centimes, dix centimes par litre à la douane et vingt centimes à l'octroi de Paris, ce qui ne porte le prix normal des essences, en se basant sur les cours belges, qu'à 0 fr. 46 le litre et dans Paris. La différence entre ce prix et celui de 0 fr. 60 auquels les pétroliers nous font payer leurs essences pour autos représente le bénéfice scandaleux, immoral, que réalisent les pétroliers sur les consommateurs français.

« On a calculé, a écrit M. Baudry de Saunier dans son livre : *Sa Majesté l'Alcool*, que le plus important d'entre les pétroliers français, M. Deutsch de la Meurthe, gagne dix mille francs de plus par jour, lorsque le prix des essences de pétrole est haussé seulement d'UN CENTIME par litre ! »

« On peut donc affirmer sans exagération que Deutsch de la Meurthe gagne, à lui seul, PLUS DE GENT MILLE FRANCS PAR JOUR !.....

» Et c'est au profit de ces accapareurs si âpres au gain, dont les fortunes colossales n'ont été faites que de la ruine de tous leurs concurrents commerciaux, que les conseillers municipaux n'ont pas hésité à jeter des milliers de travailleurs parisiens sur le pavé et à préparer toute une série de catastrophes industrielles. »

Lancé dans un sujet qu'il connaît fort bien, M. Boulais cita quelques chiffres techniques sur la fabrication des benzols, desquels il résulte que les prix actuels si élevés du benzol et sa rareté sur le marché ne sont nullement justifiés par des causes commerciales, mais seulement parce que toute la fabrication mondiale du benzol est actuellement entre les mains du trust du Syndicat des Pétroliers.

*L'accaparement des pétroles et du benzol
par un trust
est pour la France une calamité publique.*

Comme le jury et la Cour, nous avons été très vivement intéressés par les révélations de M. Boulais sur le trust des pétroles et nous l'avons interviewé à la sortie de l'audience.

— Vous rendriez, nous a-t-il déclaré, le plus signalé des services à toute la France si vous consentiez dans votre journal à rompre le silence intéressé qu'observe toute la presse sur le trust de la Standard Oil Co, car l'accaparement des pétroles en France constitue une véritable calamité publique.

Et M. Boulais nous promet quelques documents des plus suggestifs sur les agissements des pétroliers à l'heure actuelle et leur ingérence dans le commerce non seulement des automobiles, mais aussi de toutes les industries qui emploient des hydrocarbures.

Nous y reviendrons.

LE PROLETAIRES CONSCIENT.

PENSÉES

Nous devons considérer les Juifs non seulement comme une race distincte, mais comme un peuple étranger; ce serait une humiliation trop grande pour la nation française que d'être gouvernée par la race la plus basse du monde.

NAPOLÉON.

Pourquoi Dieu aurait-il créé le Juif, si ce n'était pas pour nous servir d'espion ?

BISMARCK.

La "Bistrocratie"

Le Rappel, qui nous donne souvent la preuve d'une rare indépendance, soutient avec énergie notre campagne contre le régime bistrocratique.

L'autre jour, il présentait ainsi à ses lecteurs notre nouvelle brochure de propagande, l'Assommoir National :

Dans l'*Oeuvre*, notre excellent confrère Gustave Téry poursuit avec sa vaillance coutumière sa croisade contre l'alcoolisme.

Il répond comme il convient à M. Joseph Denais qui, dans l'unanimité protestation de tous les honnêtes gens contre le vote honteux de la Chambre, ne voyait que « l'une des plus jolies mystifications auxquelles se soit jamais livrée, au Parlement, la coalition de certaine tartuferie judéo-protestante avec le jacobinisme le plus capiteux ».

Nous avons dit, ici même, ce que nous pensions de l'intervention de Jo-Balaoo-Reinach dans le débat sur la limitation des débits de boissons; mais suffira-t-il que le « Consul » des Folies-Bourbon vote quelque jour contre les projets de défense laïque pour que M. Denais s'y rallie et, comme le dit très judicieusement Gustave Téry, « les directeurs de la *Libre Parole* vont-ils cesser de s'intéresser aux petites sœurs des pauvres, parce que Joseph Reinach, depuis qu'il est candidat à l'Académie, s'est fort adroûtement avisé de plaider leur cause? »

Rappelons, quant à nous, que l'*Oeuvre*, de Gustave Téry, a publié sous ce titre: l'*Assommoir National*, une brochure que nous recommandons à tous nos amis et que nous voudrions pouvoir recommander à tous les

électeurs de MM. Denais, Georges Berry et autres défenseurs de la « bistrocratie ».

La propagande antialcoolique est d'autant plus nécessaire que des parlementaires, non contents de voter la liberté de l'empoisonnement, s'évertuent encore à faire accroire que c'est dans l'intérêt de la Démocratie.

Parmi ceux-là, nous sommes au regret de trouver M. André Lefèvre.

Ah, certes, le député d'Aix ne se donne pas pour « un défenseur de l'alcool », mais il considère que la sobriété est « affaire d'éducation ».

M. André Lefèvre nous fait songer à ce novateur qui avait imaginé de supprimer les parapets et les gardes-fous, pour la raison qu'une bonne éducation doit prévenir les passants contre les imprudences.

Bon nombre de ses contemporains eussent probablement achevé de s'éduquer dans les précipices ou les fondrières.

Par bonheur, il n'y a pas, à la Chambre, que des éducateurs dans le genre de M. André Lefèvre. Le groupe anti-alcoolique vient de décider de reprendre son projet portant non seulement limitation des débits de boissons, mais encore prohibition de l'absinthe.

Nous publierons les noms des députés qui voteront pour l'abrutissement de la Nation.

C'est donc que nos efforts n'auront pas été inutiles. Si la loi est reprise, votée, appliquée, et si nous obtenons par surcroît la prohibition de l'absinthe, bravo!

Redoublons notre propagande, et répandons l'Assommoir National. C'est la meilleure manière d'inculquer aux Q.-M. le sens du bien public — ou de les assommer eux-mêmes.

La peur de l'Oeuvre est pour eux le commencement de la tempérance.

Projets d'avenir

(SAYNÈTE DE SALON)

PERSONNAGES :

M. ARMAND FALLIÈRES; M. RAMONDOU.
(La scène se passe à l'Elysée, de nos jours.)

M. FALLIÈRES (*songeur*).

Ramondou, à combien se monte la souscription,
ce matin ?

RAMONDOU,

Un lecteur de l'*Euvre*: 25 centimes...

M. FALLIÈRES.

Et ensuite ?

RAMONDOU.

C'est tout.

M. FALLIÈRES.

Les ingrats !... Je leur ai donné sept ans de ma vie, les sept plus belles années de ma vie, Ramondou. Pour eux, j'ai été le plus indéfectible des présidents, j'ai voyagé sur l'Ouest-Etat, j'ai voyagé jusque chez les Teurs; j'ai inauguré des monuments, j'ai diné avec Brisson, j'ai mangé une cuisine qui n'était pas à l'ail ni même à l'huile; j'ai donné à la France un trésorier-payeur général, et à ce trésorier-payeur général j'ai donné ma propre fille; j'ai signé mon nom des milliasses et des milliasses de fois (vous pouvez voir dans l'*Officiel*; il y est encore, mon nom, la preuve que je ne mens pas); j'ai donné des vases de Sèvres à des orphéons et les palmes académiques à des danseuses belges... Tout ça pour 5 sous! Comment veut-on que je vive avec 5 sous? J'eusse

mieux fait de m'assujettir à la loi sur les retraites ouvrières.

RAMONDOU.

Ne vous désolez pas, M. le Président. Vous pourrez encore vous replacer; on vous donnera des certificats, de bons certificats. Vous êtes vigoureux, plein de santé...

M. FALLIÈRES (*épanoui*).

C'est vrai, Ramondou. Savez-vous combien j'ai gagné depuis sept ans que je suis à l'Elysée?

RAMONDOU.

7 fois 1.200.000 = Ah! Si j'avais sous la main un crayon et une ardoise, ou seulement mon neveu qui a eu de l'instruction au lycée de Saint-Flour...

M. FALLIÈRES.

Je ne vous en demande pas tant. Je vous demandais combien vous estimiez que j'ai gagné depuis 7 ans... Je vais vous le dire: 12 kil. 360... (*avec regret*) dame, c'est qu'on est nourri, ici.

RAMONDOU.

Il y a d'autres métiers qui ne sont pas mauvais: ainsi, M. le Président, vous pourriez placer du vin dans les milieux parlementaires: « Armand Fallières, placier en vins, ancien Président de la République », ça ne ferait pas mal sur une carte...

M. FALLIÈRES (*perplexe*).

Euh? Je me demande si... Y a-t-il déjà d'anciens Présidents de la République qui ont fait ce métier-là?

RAMONDOU (*affirmatif*).

Il y a Cincinnatus...

M. FALLIÈRES.

Cincinnatus? C'est curieux... Je n'ai pas ce nom-là présent à la mémoire, parmi ma dynastie.

Je me souviens de Grévy, qui avait un gendre (comme moi) et qui élevait des canards. Je me souviens de Mac-Mahon, qui faisait des mots historiques... A propos, Ramondou, il faudra que vous m'expliquiez comment, en sept ans, je n'ai pas trouvé moyen de faire un seul mot historique ? C'est très curieux... Je me souviens encore de Loubet, de Félix Faure et de Louis XVI... Mais ce... comment disiez-vous ?

RAMONDOU.

Cincinnatus.

M. FALLIÈRES.

Il était du midi ?

RAMONDOU (*avec assurance*).

Non, il était Auvergnat... Il est mort.

M. FALLIÈRES (*attristé*).

Ah ?... C'est bien malheureux. On ne peut pas être et avoir été...

RAMONDOU.

C'est pourquoi, M. le Président, il faudrait trouver une autre situation...

M. FALLIÈRES (*illumine*).

Si je cherchais quelque chose à l'étranger ? J'ai entendu dire qu'en Chine, ils avaient besoin d'un Président de la République.

RAMONDOU.

J'ai aussi lu ça, dans les « offres d'emploi ». Seulement, en Chine, il y aurait beaucoup de chances pour que ça ne dure pas sept ans.

M. FALLIÈRES.

Je me contenterais, à la rigueur, d'un septennat de cinq ans.

RAMONDOU.

Oui, mais, dès la deuxième année, le président qui a cessé de plaire risque d'être découpé proprement en quatre morceaux et réparti entre quatre pro-

— 348 —

vinces différentes. Je ne doute pas, monsieur, qu'il n'y ait en vous l'étoffe de quatre présidents de poids ordinaire, mais ce mode de décentralisation n'est pas encore assez passé dans nos mœurs pour que vous puissiez vous y adapter avec agrément.

M. FALLIÈRES.

Cherchez un autre pays... Dans la géographie, il doit y avoir un autre pays qui demande un président.

RAMONDOU.

En Haïti, peut-être ?

M. FALLIÈRES.

Des nègres ? Des anthropophages ?

RAMONDOU.

Il est à craindre en effet que vous ne leur sembliez trop appétissant.

M. FALLIÈRES.

Reste la Tunisie ; je connais déjà le pays...

RAMONDOU.

Président de la République en Tunisie ? Il n'y a pas moyen à cause de la constitution...

M. FALLIÈRES.

Mais non, mais non... Simplement directeur du Service Hygrométrique. Pour faire pleuvoir, Ramondou, pour faire pleuvoir...

Rideau.

MOWGLI.

Nous continuons à faire le service gratuit de *L'ŒUVRE* aux adresses dont nos abonnés ont bien voulu nous donner la liste. Ce sont pour nous de gros frais, mais si nos nouveaux lecteurs trouvent que nous faisons une besogne intéressante et utile, nous comptons qu'ils voudront bien souscrire un abonnement.

L'abonnement est le seul moyen de nous soutenir et d'étendre notre propagande.

Nous n'avons pas, nous ne voulons pas avoir d'autres ressources.

— 349 —

L'Affaire Verlain- Hanotaux

La séquestration violente de Mlle Verlain par le préfet Lépine, pour le compte du satyre Hanotaux, donne un singulier intérêt d'actualité à la « Nouvelle » suivante :

LES GRANDES EXISTENCES

« La fourberie et le mensonge sont les parties les plus nécessaires de l'art de gouverner les hommes. La diplomatie se fait honneur de ces longues machinations sourdes qui, à l'heure dite, éclatent et font sauter, comme un coup de mine, les contre-projets de l'adversaire... »

Un murmure flatteur circula dans les rangs de l'auditoire ; l'orateur, membre de l'Académie, lumière du Parlement, venait de recevoir du bey l'ordre du Sang ; il avait été fait pacha par le sultan, à l'occasion des massacres d'Arménie. Il toussa légèrement et reprit :

« De même la cruauté, Messieurs, soit qu'elle apparaisse d'une façon tragique dans la fièvre des batailles, soit qu'elle résulte de la haute et fière domination qu'un homme prend sur lui-même quand il étouffe, au nom d'une raison qui se croit supérieure, ses instincts miséricordieux, la cruauté a son côté noble, grand,

« nécessaire, et, faut-il le dire ? excusable... (1) »

Pif !... Paf !... Deux coups de feu claquèrent, Un peu de fumée s'éleva sous une ombrelle blanche ; et l'orateur, ayant jeté les yeux de ce côté, tomba en pâmoison.

Les personnages officiels furent troublés. Le soleil d'Afrique, les libations du banquet, la *Marseillaise* alternant avec la marche de *Faust* avaient mis quelque désordre dans leurs pensées ; l'incident passionnel les acheva. Comme les spahis, les goumiers et les cheiks venus du Sud avaient pris les détonations pour le signal de la fantasia, leurs chevaux éperonnés heusculèrent la foule bigarrée d'Italiens, de Maltais, de fonctionnaires.

La police se jeta sur l'auteur du criminel attentat, une petite femme blonde, qui brandissait encore un revolver minuscule chargé de cartouches à blanc, et qui répétait : « C'est un satyre ! C'est un lâche ! Il faut un scandale ! » On l'entraîna vers les geôles.

Après quelques palabres, le calme se rétablit. Mais l'honorable sénateur, l'éminent historien du *Cardinal Dubois, archevêque de Cambrai*, ne pouvait plus se faire entendre ; l'émotion lui coupait la voix. Il était venu à Tunis avec une mission extraordinaire du gouvernement, pour inaugurer le Marché-aux-Dattes, et avec une mission plus discrète de la Banque franco-saharienne, pour acheter des terrains de spécula-

(1) G. HANOTAUX, *Études historiques*.

Sur le même personnage, voir *Trois Fantoches* (Félix Faure, Méline, Hanotaux), 1 broch., 70 pages, chez Chamuel, 1897; et *Le Sultan et les Grandes Puissances*, chez Alcan, 1899.

tion ; les coups de pistolet n'étaient pas dans son programme.

Tandis qu'il absorbait, sur un morceau de sucre, quelques gouttes de fleur d'oranger, le président de la chambre de commerce acheva la cérémonie. Deux heures plus tard, l'aviso *Pelican* prenait la mer à destination de la métropole, ayant à bord la petite femme blonde.

La presse locale se précipita, pour avoir des détails, chez le secrétaire adjoint du sous-chef de cabinet du résident, qui montrait ordinairement de la bienveillance aux journalistes. Il savait des choses ; le premier attaché au secrétariat de la vice-chancellerie en savait d'autres ; et le trésorier du syndicat des chevaliers de première classe du Nicham-Iftikar savait le reste.

Une histoire de femme, naturellement. Qui l'eût cru ? Cet homme politique si terne, cet homme de lettres si plat, dont l'œil effaré miroitait derrière son binocle comme celui d'un pauvre oiseau de nuit, faisait des victimes en foule. On avait cité la belle Mme X... et la jolie comtesse de Z... On avait cru, sous la grande Présidence, qu'il épouserait la dauphine.

Il avait enlevé la petite V... qui venait de causer tout cet esclandre ; et dans quelles circonstances, ô Bérenger ! Admis comme un intime au foyer des parents, il avait séduit la petite fille en jupes courtes, aux cheveux flottants. Il l'avait emportée de la maison paternelle. Puis, la satiéte venue, il l'avait poussée au théâtre, promettant — par prérogative sénatoriale — l'admission chez M. Claretie. Dans ces lieux galants, il comptait bien trouver un rival qui le débarrasserait du fardeau. Mais la jeune femme s'obstina dans la vertu. L'abandon brutal fut la suprême ressource.

— Que ne l'avait-il épousée ? La famille était riche, et de bon renom dans l'aristocratie industrielle.

— Epouser ! expliqua le secrétaire-adjoint du sous-chef de cabinet : il ne l'épousa pas pour la même raison qu'il n'épousa pas d'autres bons partis ; pour la raison très simple et très péremptoire... hein ? ça va vous étonner... très simple et très péremptoire qu'il était déjà marié.

Ce fut une stupeur. Marié, un homme aussi connu, aussi épié, aussi discuté, sans que personne à Paris s'en doutât ! Marié tout de même, et solidement. Le classique « collage » d'étudiant, régularisé sous la menace, et qu'aucun divorce ne peut dissoudre. La Sapho du sénateur, académicien, diplomate, était gargotière, plus âgée de quinze ans que son pensionnaire ; mais elle en avait des enfants ; et elle avait ses secrets. Elle avait exécuté pour lui, quand il occupait des postes lointains, des commissions dangereuses ; elle avait opéré les spéculations fructueuses et les placements sûrs, quand on touchait les gros pot-de-vin et qu'on craignait les talons de chèques. Elle gardait un fameux dossier ; elle était à l'abri du lâchage. A moins de la tuer...

L'homme d'Etat pouvait donc détourner les petites filles, non pas les mener à l'autel. Il s'était rabattu sur l'étude de l'histoire, pour chercher des justifications aux crimes contemporains, et sur l'apostolat social ; il distribuait des prix de vertu au nom de l'Académie française, offrait au prolétariat de sages conseils et voulait absolument moraliser le peuple. Dans les salons officiels, on appréciait l'austérité de ses propos ; dans les salons aristocratiques, on estimait la hauteur de ses vues ; la banalité de son esprit en faisait un candidat possible pour

boucher n'importe quel trou dans n'importe quelle combinaison ; des journaux à gros tirage rémuneraient la prétentieuse insignifiance de sa prose autant que l'apport de son influence.

Mais l'envers de son existence était vilain. La vieille et légitime épouse, qu'il ne pouvait avouer, lui tenait la bride serrée ; la petite actrice répandait partout des confidences désagréables, ponctuées de temps en temps d'une arquebusade ; et la mère de la petite actrice, qui ne pardonnait pas à sa fille de s'être laissé perdre, ne pardonnait pas non plus à l'homme qui l'avait perdue. Elle poursuivait le sénateur, dans tous ses déplacements officiels, de télégrammes injurieux, en langage clair ; elle épiait ses démarches, éventait ses opérations financières, gâtait ses velléités amoureuses ; elle surgiit devant lui, comme un diable d'une boîte, aux moments psychologiques. Dix fois, montant dans son coupé au sortir d'une escapade, il avait trouvé sur la banquette la vieille dame qui, tantôt le menaçait d'un poignard, tantôt lui imposait un sermon. Non, ce n'était pas folâtre. Un jour même, comme il allait prononcer des paroles d'adieu sur la tombe d'un préfet, il reçut deux giffles de son pseudo-beau-frère, et les garda...

— Bref, dit le reporter de l'*Emancipateur de Sfax*, notre hôte illustre a servi d'original au héros du *Foyer*.

— Comment ! s'écria le rédacteur du *Kroumir libre*, je croyais que Mirbeau avait visé le comte de Villiers-Neauphle, déjà mis en scène par Gyp avec le gros banquier Tripoli.

— Ça prouve, conclut l'attaché de la vice-chancellerie, que le *Foyer* n'est pas une pièce à clef, ou bien qu'il y a plusieurs clefs — tout un trousseau.

(Extrait de *Un peu d'Idéal*, par Urbain Gohier ; 1 vol., 3.50.)



Au Cinéma

Fromages et boîtes à musique.

Une canaillerie est à la veille de se commettre par trois collaborateurs qui sont Théodore Reinach, Dujardin-Beaumetz et Steeg.

Les deux premiers ont dans leur passé une tiare et une Joconde qui ont fait un certain bruit. Le troisième est « Français » depuis trop peu de temps pour avoir commis autant de dégâts matériels que ses accolytes, mais il met les bouchées doubles.

Il s'agit d'étrangler la propriété artistique au profit de gros capitalistes qui exploitent cet insupportable et nazillard phonographe, la plaie de la société moderne, gueulard automatique qu'on ne peut fixer nulle part, puisqu'il sévit partout, chez le troquet et chez le buveur d'eau, au rez-de-chaussée et au cinquième, à l'auberge, au château, au presbytère, à la loge maçonnique, et même en pleine mer, sur les paquebots.

En 1793, la Convention décrétait le principe de la propriété littéraire, artistique, musicale.

En 1866, l'Empire la restreignait au profit des fromages nationaux.

Je m'explique !

Pour obtenir l'entrée franche, en Suisse, des fromages fabriqués dans le Jura, l'Empire autorisait les Suisses, inventeurs et monomanes de la boîte à musique à reproduire mécaniquement des airs de musique du domaine privé. Cette loi autorisait, en somme, la contrefaçon musicale. Du moins était-ce au profit du fromage d'une région. On n'aurait pas dépoillé, bien entendu, des propriétaires ou des négociants de leurs droits naturels au profit de ces mêmes fromages, mais des artistes, ça ne proteste pas !... Quand on ne peut pas perdre de l'argent ou abandonner des bénéfices, et ce, en gardant le sourire, on ne se met pas artiste !

Va pour les boîtes à musique!

Seulement, en 1877, Edison inventait le phonographe, la plus insupportable de ses créations, puis le téléphone qui rend tant de gens enragés.

Le phonographe s'écria :

— Mais je suis une boîte à musique! J'ai pour moi la loi de 1866! Je m'intéresse, moi aussi, aux fromages du Jura! J'ai le droit de piller les œuvres de tous les compositeurs!

Et comme il y allait sans modération, comme il pullulait, discréditant, massacrant, nazillant les œuvres volées et les scandant de hoquets et de borborygmes non prévus par l'auteur, les artistes protestèrent, hurlèrent, firent des procès, voulurent surtout deux choses : 1^o le droit de refuser la *phonographie* de leurs œuvres ; 2^o la perception sur chaque reproduction.

C'est cette prétention que Théodore Reinach, flanqué de Dujardin qui, après son départ, a repassé son escopette à Steeg, s'occupe de réfréner.

Une commission « interministérielle » nommée par les trois compères a pour but de concilier tous les intérêts, c'est-à-dire, d'étrangler les compositeurs récalcitrants.

Sur le premier point, en effet, on leur accorde le droit de refuser leur autorisation, quitte à les phonographier tout vifs et d'office, s'ils la refusent.

Sur le second, on les paiera, oui, mais à un taux fixé par la commission « interministérielle », c'est-à-dire à un taux de famine.

Et au profit de quoi, de qui ?

En 1866, je l'ai dit, il s'agissait des fromages nationaux, industrie sacrée, et même sacrée industrie pour ceux qui ont le nerf olfactif délicat.

Aujourd'hui, il ne s'agit que de l'intérêt de gros capitalistes du phonographe,

Mais au fait, c'est bien plus important! Nous sommes sous la troisième République qui ne s'intéresse plus qu'aux « ventres dorés ». Nous ne sommes plus sous la première qui décrétait intangible le principe de la propriété littéraire et artistique, ni sous le second Empire qui, en échange du quadrille de la *Belle Hélène*, ouvrait du moins la Suisse à l'invasion de nos *fromgis*...

Peints par eux-mêmes.

Il y a un type presqu'entièrement disparu de la nation juive. C'est le *Schlemiel*.

Léopold Kompert, juif allemand, traduit par Daniel Stauben, juif français (ça se voit au nom, d'ailleurs) a publié vers 1850 des récits juifs et des peintures de mœurs juives qui sont précieux à évoquer aujourd'hui.

Le *Schlemiel* était le lourdaud du ghetto, le maladroit, le déveinard, la poire, quoi! Peut-être, aussi n'était-ce qu'un faible et un timide, particularité qui, chez les non-Juifs excite la pitié, l'aide, l'appui, mais, chez les Juifs, devient impardonnable et digne de tous les châtiments et de tous les mépris.

« Un homme a-t-il des manières lourdes et gauches ? écrit Kompert traduit par Stauben, on dit de lui, dans le ghetto : c'est un *Schlemiel*! Le Schlemiel laisse toujours tomber sa tartine de beurre sur le côté beurré, et si d'autres saisissent une occasion quelconque par la tête, c'est à peine si le Schlemiel l'attrape par l'orteil et encore la laisse-t-il échapper. »

Et il nous retrace l'histoire navrante d'un *Schlemiel* dans un ghetto d'Alsace.

Il s'appelait Amchel et avait une maison que convoitait son voisin Schlomé.

Ah! Schlomé, lui, était un roublard! Ce n'était pas un *Posché-Israël* (un mauvais Juif) comme Amchel, car un *Schlemiel* est un mauvais Juif.

Kompert, avec complaisance, énumère les qualités de Schlomé. Ah! c'était un vrai Juif, celui-là! Parlez-moi d'un homme débrouillard :

« Les deux garçons, après leur bar-mitzvah, avaient été mis dans les affaires. Schlomé aussitôt se mit à tout avec intelligence, et, dans très peu de temps, il fut au courant de toutes les finesse et rouerie exigées par son métier. Ainsi, il avait excellé bien vite à tenir et à montrer une pièce de vieille toile de manière à laisser croire qu'elle était neuve; il savait encore admirablement comment il fallait exhiber un ruban de soie troué pour en dissimuler les défauts; et enfin, comment il fallait faire l'article pour un vieil échantillon d'indienne,

de façon à le donner comme étant de la dernière mode. »

Amchel, lui, n'avait pas tous ces petits talents qui, jadis, conduisaient quelquefois en prison, mais aujourd'hui, dans un domaine plus vaste et sur d'autres terrains, mènent à la fortune et à la légion d'honneur. Ou du moins, il les exerçait maladroitement.

Aux foires et dans les marchés, son cri pour amorcer l'acheteur était funèbre et triste. Schlomé, par son bagout, attirait tout à lui. Il gagnait ce qu'il voulait. Amchel ne gagnait rien.

Il voulut épouser une fille riche, pour se refaire. Le jour où il alla demander sa main, qui trouva-t-il auprès du père, joyeux et déjà agréé ? Schlomé !

Il se contenta d'Esther, la fille du sacrificeur, de celui qui tue le bétail et les volailles selon la loi mosaïque, en leur coupant la trachée-artère, métier qui rapporte peu, paraît-il.

Ce fut la misère avec de nombreux enfants. Un jour, il rapporte une oie. On la fait cuire. Au moment de la découper, il aperçoit un petit clou dans le cou de la bête. Il envoie un de ses enfants porter le réti chez le rabbin pour savoir si l'oie n'est pas *trebé* (impure).

Le petit revient. Oui ! l'oie est *trebé* ! C'est complet ! C'est le couronnement d'une vie de guigne. Sa femme elle-même le traite de Schlemiel.

Et le malheureux se pend. Schlomé achète la maison convoitée et sur toute cette misère répand, avec tout le ghetto, cette seule oraison funèbre :

« C'était un Schlemiel ! »

Il n'y a plus de Schlemiel aujourd'hui. Téry prétend en connaître. Mais je me demande pourquoi il y en aurait encore ! Les *goym* ne suffisent donc pas à assouvir cette férocité sociale, cette cruauté envers les faibles, cet amour effréné du succès et de la fortune, que Kompert nous révèle chez ses coreligionnaires ?



Châteaux en Espagne

Nous recevons la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

Dans l'« Histoire Merveilleuse » que, sous le titre de *Châteaux en Espagne*, votre spirituel collaborateur Jop conta dans *l'Œuvre* du 15 février, quelques erreurs se sont glissées, que je vous serais reconnaissant de bien vouloir rectifier avec votre habituelle impartialité.

Pierre Laporte, négociant français établi à Cuba, vers 1807, ne fut pas un « pirate », mais bien un bon patriote, qui n'hésita pas, lorsque survint la guerre contre l'Angleterre, à équiper de ses deniers personnels deux navires dont les capitaines recurent leurs lettres de marque de notre gouvernement. Ces navires capturèrent une frégate anglaise, et non espagnole, et la prise fut reconnue bonne par le tribunal français de Saint-Domingue.

La rupture survenant entre la France et l'Espagne, le capturé profita des circonstances pour obtenir du capitaine général espagnol chargé d'exécuter la sentence française, qu'il voulut bien se charger de ses intérêts.

Celui-ci, feignant d'accueillir l'accusation de « piraterie » commença par confisquer les biens de Laporte, adjugeant une indemnité de 78.000 *pesas fuertes* au plaignant (400.000 fr.) et déclarant, comme le dit très justement votre collaborateur, garder le reste « à la disposition des administrateurs des représailles ».

Il s'agissait alors de deux millions minimum.

Depuis, malgré le traité de paix de 1814 entre la France et l'Espagne, déclarant « que tous les biens et revenus des dépossédés leur seraient restitués dans l'état où ils étaient au moment de la confiscation », toutes les démarches tentées par les héritiers Laporte sont restées vaines.

Pourtant, le capitaine général de Cuba a fait savoir qu'il tenait à la disposition du gouvernement français les sommes appartenant à Laporte, qui furent encaissées alors par le gouvernement espagnol.

Les héritiers, tous ou presque dans la misère (l'un après l'autre ils meurent à l'hôpital), seraient heureux de savoir enfin, aujourd'hui, où est *leur* argent.

Le Quai d'Orsay reste sourd à leurs prières... et il semble que la France ait d'autre souci que de s'intéresser à ses nationaux.

UN HÉRITIER LAPORTE.

BULLETIN

La liquidation de fin de mois s'est passée dans le plus grand calme ; les taux des reports se sont établis, ainsi que l'on était d'accord pour le prévoir depuis plusieurs jours déjà autour de 3 1/2 % au Parquet et de 5 1/2 % en Banque.

Parmi les fonds d'Etat, la *Rente Française* continue à se montrer lourde ; l'*Italien* a repris, sur l'espoir d'une prochaine médiation des puissances.

Par contre, les Etablissements de crédit ont été, dans l'ensemble, moins bien disposés,

Quant au marché des valeurs cuprifères, il n'est pas aussi brillant qu'il devrait l'être, si l'on ne considérait que la bonne tenue du métal à New-York.

Communiqués.

Mexican Eagle Oil Cy Ltd.

Les actions de préférence 8 % et les actions ordinaires de la *Mexican Eagle Oil Cy* seront introduites prochainement sur le marché des valeurs en banque au comptant et à terme par les soins de MM. Bénard et Jarislowsky. Les coupons des actions sont payables : à Londres, aux caisses de la London City and Midland Bank ; à Mexico et à Paris, aux caisses de MM. Bénard et Jarislowsky, sous seule déduction de l'impôt de 4 % sur le revenu. Les actions de préférence 8 % semblent particulièrement intéressantes, car le dividende de 8 % qu'elles touchent actuellement peut être susceptible d'augmentation, les actions de préférence participant, en effet, avec les actions ordinaires, au surplus des bénéfices, après que les deux séries d'actions ont reçu un dividende de 8 %.

Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff.

C'est à partir du 4 mars que se négocieront à la cote du Syndicat des banquiers les actions et parts bénéficiaires de la Société des Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff.

Cette Société, constituée en juin 1911, avec le concours de puissantes Sociétés de crédit françaises et russes, au capital de 8 millions de francs, divisé en 16.000 actions de 500 francs, a repris l'actif de l'ancienne Société des chantiers navals, ateliers et fonderies de Nicolaïeff dont toutes les immobilisations ayant

nécessité une dépense de 50 millions de francs environ ont été apportées à la Société nouvelle contre des parts bénéficiaires sans désignation de valeur et viennent par conséquent s'inscrire pour mémoire dans ses écritures. Le capital de la Société, qui sera prochainement porté de 8 à 12 millions de francs, a été intégralement souscrit en espèces et reste donc à sa disposition comme fonds de roulement.

Les conditions exceptionnelles dans lesquelles la Société a été organisée vont lui permettre de profiter plus que toute autre des modifications profondes survenues depuis quelque temps dans la situation industrielle en Russie qui est aujourd'hui en pleine voie de relèvement.

Les actions et parts bénéficiaires des Ateliers et Chantiers de Nicolaïeff se signalent donc tout particulièrement à l'attention des capitalistes, tant en raison de leur réelle valeur intrinsèque que de leurs avantageuses perspectives de rémunération. Étant cotées à Paris et à Bruxelles, elles présentent, en outre, l'attrait de jouir d'un large marché international.

Compagnie forestière Sangha-Oubangui.

Lundi 4 mars seront introduites au marché officiel au comptant les actions de la Compagnie forestière Sangha-Oubangui que tout le monde connaît déjà. Société anonyme française au capital de 12 millions de francs, divisé en 120.000 actions de 100 francs, elle a été constituée avec l'autorisation de l'Etat et fonctionne sous son contrôle, qui s'exerce par l'intermédiaire d'un commissaire du gouvernement. De création récente, elle n'est cependant pas une affaire nouvelle, puisqu'elle résulte, en fait, de la fusion de onze sociétés concessionnaires au Congo, dont la plupart étaient déjà réunies en un consortium auquel elle ne fait que succéder. Les sociétés qu'elle a absorbées lui ont fait apport de leurs concessions, s'étendant sur un immense domaine de 17 millions d'hectares, situé dans le bassin du Moyen-Congo et de l'Oubangui et qu'elle exploite surtout en vue du caoutchouc. Durant son premier exercice social de 14 mois, clos le 28 février 1911, sa production s'est élevée à 553 tonnes et les bénéfices nets ont atteint 3.833.880 francs. Après affectation d'une somme de 1178.514 francs aux amortissements, à la réserve et à un fonds d'aménagement, et de 326.471 francs à un fonds de prévoyance, la société a pu répartir un dividende de 15 francs à ses actionnaires et donner à l'Etat une participation de 267.659 fr. 55.

Demandez à L'ŒUVRE

LES

TÊTES

DE

Briand	Lafferre
Brisson	Lépine
Caillaux	Meyer
Chaumié	Pelletan
Chautemps	Picquart
Chéron	Piou
Clemenceau	Ribot
Combes	Rothschild
Dubost	Ruau
Fallières	Viviani
Jaurès	

PAR

GUSTAVE TÉRY & URBAIN GOHIER

La Collection des DIX brochures à **25** centimes
est envoyée franco à domicile pour **2** francs

*Reliée, cette Collection peut former un beau
volume de 400 pages.*